
Discours des députés de la société populaire de La Rochelle, qui témoignent de leur esprit civique et annoncent l'envoi d'un quatrième cavalier, monté et équipé, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours des députés de la société populaire de La Rochelle, qui témoignent de leur esprit civique et annoncent l'envoi d'un quatrième cavalier, monté et équipé, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 568-569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29766_t1_0568_0000_25

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

RAMEL ajoute que cette commune vient encore de fournir 68,303 objets différens pour la cavalerie. Un bien d'émigré estimé 668 liv. a été adjugé pour 3,150 liv. Un jardin estimé 1,760 liv. a été vendu 20,000 liv., ce qui prouve, dit-il, que l'esprit public est très bon dans cette commune (2).

14

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier de la Convention nationale, fait hommage à la Convention d'une pièce de théâtre, qui a pour titre : *Le conspirateur de la Vendée*.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

15

Le citoyen Lecanu, ci-devant curé de Saint-Satur, district de Sancerre, ayant abdiqué ses fonctions sacerdotales abandonne à la nation 1 000 liv. qu'elle lui a constituées.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de finances (4).

16

Germain Breton, natif de Sèvres, blessé par une balle qu'il a reçue au mollet de la jambe gauche, lors du déblocement de Maubeuge, demande la gratification que la loi lui accorde, et un secours provisoire.

La Convention renvoie sa pétition au comité des secours (5).

17

Le citoyen Loche fait don à la patrie de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au commissaire liquidateur (6).

18

La société populaire d'Autun demande le prompt renvoi des prisonniers de guerre par un échange. Sa pétition est renvoyée au ministre de la guerre (7).

(1) P.V., XXXV, 219.

(2) M.U., XXXVIII, 410.

(3) P.V., XXXV, 219. *Mess. Soir*, n° 605; M.U., XXXVIII, 412; *J. Mont*, n° 153. Rien dans J. GUILLAUME, *ouvr. cité*. Bⁱⁿ, 1^{er} flor. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXV, 219.

(5) P.V., XXXV, 219.

(6) P.V., XXXV, 219. Bⁱⁿ, 1^{er} flor. (2^e suppl^t).

(7) P.V., XXXV, 219. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1258.

19

La société populaire de Villefranche-sur-Saône annonce que le citoyen Desarbres-Charlet, l'un de ses membres, fait don de 800 liv. pour les frais de la guerre, et s'engage à donner chaque année 300 liv. à celui des volontaires de son district que se sera le plus distingué par de belles actions.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission chargée de recueillir les dons (1).

20

On admet les pétitionnaires à la barre.

Les députés de la société populaire de La Rochelle applaudissent à la punition des traîtres. Ils annoncent que leur commune couvre chaque jour de dons l'autel de la patrie; que l'esprit philosophique y est au niveau de la Révolution; qu'ils repondent de leurs côtés. Il ajoutent qu'ils vont envoyer un quatrième cavalier, monté et équipé, et invitent la Convention à rester à son poste.

La Convention décrète mention honorable du civisme de la commune et de la société populaire de La Rochelle, et insertion au bulletin du discours en entier de leurs députés (2).

L'ORATEUR de la députation,

La Société populaire et montagnarde de La Rochelle nous ayant députés extraordinairement auprès de vos Comités de salut public et de sûreté générale, elle profite de cette occasion pour faire entendre par notre organe l'expression de ses sentiments dans le Sénat auguste des Représentants du peuple français.

Les membres de la Société populaire et Montagnarde de La Rochelle qui ont déclaré qu'ils feraient un rempart de leurs corps à la Convention nationale, ont applaudi à tous vos sages décrets; ils voient avec satisfaction l'attitude majestueuse de nos mandataires fidèles et la punition des traîtres. La Société vous félicite de vos glorieux travaux.

Les sans-culottes de notre commune couvrent chaque jour l'autel de la patrie de leurs offrandes civiques, en bas, souliers, habits, culottes, charpie, et se dépouillant de tous les vains ornements en faveur de nos frères d'armes, pour la continuation de la guerre sacrée de la liberté contre la tyrannie et pour le soulagement de l'indigence. L'esprit philosophique s'y élève au niveau des grandes destinées de la France.

La Société de la Rochelle va en ce moment fournir à la Patrie un quatrième cavalier jacobin armé et équipé. Elle a ouvert dans notre département une souscription civique pour la construction d'un vaisseau de guerre.

(1) P.V., XXXV, 220. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); *J. Sablier*, n° 1258; *Débats*, n° 577, p. 486.

(2) P.V., XXXV, 220. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t), et 29 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 577, p. 486; *J. Sablier*, n° 1258.

Les patriotes des deux sexes de notre commune font une guerre continuelle à l'intrigue et à tous les genres d'aristocratie et de fanatisme. Ils se sont rendus responsables à la France de la conservation de leur port, de leurs côtes, de leur commune et de la propagation de l'esprit républicain, ils s'associent à votre responsabilité, ils se sont déclarés tyrannicides parce qu'ils identifient leur existence à celle de tous les hommes libres, ils brûlent d'aller affranchir la terre d'Albion. Plusieurs de nous dans les armées combattent avec vigueur les brigands intérieurs et extérieurs, les autres dans nos communes surveillent avec sévérité les malveillants et éclairent avec persuasion les hommes faibles. Tous déclarent que vous avez bien mérité de l'humanité, que vous avez bien servi la Patrie.

En décrétant le gouvernement révolutionnaire, la liberté des hommes de couleur, l'exportation des suspects, vous continuerez d'être justes, en faisant punir les coupables, en purifiant le sol de la République. Notre vœu est que dans ce moment révolutionnaire la foudre qui part du sommet de la Montagne puvérise tous ceux qui ne veulent pas la liberté, l'égalité ou qui les veulent d'une manière conditionnelle et à leur guise. Notre profession de foi est liberté, égalité, unité, indivisibilité, vertu, justice, probité, humanité, surveillance et sévérité. Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à la paix et nous ne la voulons qu'avec les peuples qui auront recouvert (sic) leurs droits. Vive la République, Vive la Montagne (1).

21

Les administrateurs du district de Boiscommun font le détail des effets que leurs communes ont envoyés pour l'habillement des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Boiscommun, 21 germ. II] (3)

« Représentans,

Dans toutes les circonstances, les citoyens qui composent le district de Boiscommun, ont donné des preuves de leur attachement à la chose publique et voulant à quelque prix que ce soit concourir à l'affermissement de la liberté dont vous les avez fait jouir par vos sublimes travaux, aucun sacrifice ne leur a coûté.

Plusieurs communes ont fait des dons en chemises, bas, souliers, culottes, guêtres, qu'elles ont réunis pour en faire un seul envoi dans les dépôts destinés à les recevoir pour subvenir aux besoins de nos généreux défenseurs, et bientôt ils arriveront à Paris.

La commune d'Auxy y a contribué pour 86 chemises, 1 sabre, 4 paires de souliers et 172 liv. en assignats; celle-ci pour 48 chemises, 7 paires de bas, 1 drap et 13 paires de souliers; Gaubertin pour 10 chemises et 4 pantalons en toile; Combreaux pour 14 chemises, 1 paire de

souliers et 48 liv. en assignats; et le citoyen Perrin, d'Ingrannes, pour 3 chemises.

Chaque jour l'esprit public fait de nouveaux progrès; la lumière de la raison a absolument éteint les torches du fédéralisme et nous pouvons assurer que tous les administrés périront plutôt mille fois que de souffrir, que la moindre atteinte soit portée à la liberté.

Vive la République, Vive la Montagne.»

CHAUVOT, RONCERAY, LAMINOR,
GAUCHER, MOREAU.

22

La citoyenne Geneviève Pernot [admise à la barre] annonce qu'elle travaille à la fabrication du salpêtre, qu'un de ses frères fabrique les moulins nécessaires à la subsistance des armées, que l'autre, canonnier dans le 1^{er} bataillon d'Indre-et-Loire, blessé dangeusement dans plusieurs combats, a réparé ses forces en préparant le salpêtre, et va retourner aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

La citoyenne Moreau, femme Tierconnier, représente à la Convention que par un décret du 1^{er} pluviôse, elle a sursis à l'exécution d'une taxe révolutionnaire imposée à Benoît Moreau, son père. Elle demande le renvoi de l'examen de cette taxe au représentant qui est à Nevers, pour y statuer définitivement.

Cette pétition, convertie en motion [par MONNOT], est décrétée (2).

24

Anne Labarre, veuve de Balaudot, gendarme de la 35^e division, fait hommage d'une médaille d'or, dont son mari avoit été décoré par la nation, comme l'un des vainqueurs de la Bastille (3).

La c^{ne} LABARRE se présente. Législateurs, un seul motif m'amène dans l'auguste sanctuaire de la liberté, c'est celui de la reconnaissance.

Mon mari, gendarme de la 35^e division, fut victime de son patriotisme, à Coron en Poitou, en mourant à son poste où il fut coupé en pièces par les infames suppôts des tyrans; vous avez décerné la juste récompense que j'en devois attendre, c'est un acte de votre justice: il ne me reste plus qu'à témoigner à ma patrie, dans la personne de ses représentants, les sentiments de ma reconnaissance, en les priant

(1) P.V., XXXV, 200. *Ann. patr.*, n° 469; *J. Sablier*, n° 1259; *M.U.*, XXXVIII, 412.

(2) P.V., XXXV, 221. Minute de la main de Monnot (C 296, pl. 1010, p. 6), Décret n° 8789.

(3) P.V., XXXV, 221 et 350. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t).

(1) C 300 pl. 1058, p. 33, signé SUSBIELLE, GAULT fils.

(2) P.V., XXXV, 220.

(3) C 297, pl. 1027, p. 35.